

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18769 - 73ÈME ANNÉE

Baisse de 75 % des contrats-aidés à La Réunion

Remplacer le précaire par le durable avec deux grands services

La décision du gouvernement de baisser de 75 % le nombre de contrats-aidés rappelle l'urgence de mettre en œuvre des propositions pour pérenniser l'emploi des travailleurs pour qui ces contrats sont la seule issue au chômage.



La dernière session du Service public pour l'emploi régional s'est tenue le 23 février dernier. Elle a permis de détailler l'implication de l'État dans la lutte contre le chômage. À la date du 31 décembre 2016, « 44.000 mesures d'insertion et d'accompagnement (emploi d'avenir, CUI/CAE, CUI/CIE, CIVIS, Garantie Jeunes, plan d'urgence en faveur de l'emploi) ont été mobilisées. Pour toute l'année 2016, l'État a dépensé 286 millions d'euros « au titre de politique de l'emploi à La Réunion ». À cela s'ajoute 129 millions d'euros d'aide aux entreprises sous forme de CICE (crédit

d'impôt). Ce dernier dispositif n'est pas conditionné à une contrepartie en termes de créations d'emploi.

Et de rappeler que « le maintien des taux de prise en charge financière par l'État des contrats CAE-CUI (taux compris entre 60 et 94 %) et des emplois d'avenir (taux dérogatoire pour La Réunion) du secteur non-marchand a permis de remplir les objectifs de réalisation des contrats aidés en 2016 ».

Dans le secteur marchand, les emplois aidés sont financés à hauteur de 25 à 45 % du SMIC brut horaire. « Cette aide passe à 45 % pour les

CUI-Starter qui s'adressent aux jeunes de moins de 30 ans, sous condition d'éligibilité ».

Au 31 décembre dernier, 24.338 personnes étaient donc en cours de contrat aidés.

La cible : les travailleurs précaires

Ces chiffres donnent une idée des conséquences induites par la diminution de 75 % des contrats aidés. Cette décision est prise au moment où le gouvernement veut encore aller plus loin dans la diminution des subventions aux collectivités. Il prévoit une baisse de 13 milliards d'euros de la Dotation globale de fonctionnement. Comme son nom l'indique, la DGF sert au fonctionnement, c'est-à-dire au paiement des salaires des agents qui travaillent dans les collectivités. Or, les travailleurs en contrats aidés sont bien souvent embauchés par des collectivités. La baisse de l'enveloppe consacrée par l'État à cette mesure de solidarité, ajoutée à celle de la DGF va donc automatiquement amener à des suppressions de postes. Les victimes de cette décision seront les travailleurs les plus précaires.

Moins d'argent pour l'emploi que pour le CICE ?

Il est encore trop tôt pour connaître précisément les répercussions financières de la suppression de ces emplois. Ceci diminuera incontestablement les dépenses de l'État pour la lutte contre le chômage à La Réunion. Vont-elles se trouver au même niveau que la somme consacrée au CICE ? Une telle éventualité serait un symbole. Car le CICE est une mesure pour soulager la trésorerie des entreprises. Cette aide de l'État n'est pas conditionnée à la création d'emplois. C'est une différence fondamentale avec l'aide versée par l'État aux collectivités via les contrats aidés. Car si une collectivité n'embauche pas, elle n'a pas cette subvention.

Pour deux grands services

L'attaque portée par le gouvernement contre les plus pauvres replace sous les feux de l'actualité une des propositions du PCR : pérenniser les contrats aidés grâce à la création de deux grands services d'intérêt public dans l'environnement et l'aide à la personne. Ce projet vise en effet à répondre à des besoins permanents, auxquels pourront répondre les travailleurs qui enchaînent actuellement les périodes de chômage et de contrats aidés.

L'aide de l'État versée au titre des contrats aidés servirait alors à amorcer le démarrage de ces services qui pourraient ensuite fonctionner grâce aux recettes qu'ils seraient capables de générer.

Une telle proposition a le mérite de mettre des travailleurs à l'abri des conséquences d'une politique d'austérité menée pour répondre à des préoccupations bien différentes des Réunionnais pour qui la priorité est l'emploi.

M.M.

La parole du président de la République n'a pas été tenue

Les sénateurs communistes dénoncent une nouvelle coupe dans les dotations aux collectivités

Un décret discrètement paru dans le Journal officiel annonce la suppression immédiate de 300 millions de crédits de l'État à destination des collectivités. Le groupe CRC du Sénat, auquel appartient Gélita Hoarau, dénonce dans un communiqué la méthode et les conséquences. Car lors de la Conférence des territoires organisée au Sénat, le président de la République avait déclaré ceci : « Nous ne procéderons pas par baisse brutale de dotation ».

« Nous ne procéderons pas par baisse brutale de dotation ». C'est ce qu'avait annoncé Emmanuel Macron lors de la Conférence Nationale des Territoires organisée au Sénat le 17 juillet dernier en affirmant qu'il n'y aurait pas d'annulation des crédits en cours. Trois jours plus tard et dans le plus grand des secrets, c'est ce qu'a pourtant fait le gouvernement avec une coupe de 300 millions d'euros dès 2017. C'est un avant-goût de ce qui est projeté pour les années à venir et les 13 milliards d'euros de baisse de dotations aux collectivités. À terme, c'est le risque d'un affaiblissement certain de la capacité des pouvoirs publics à répondre aux besoins de nos concitoyens.

Durant tout le mois de juillet, le Président de la République et le Premier ministre n'ont cessé d'afficher

leurs intentions de dialogues et de travail commun avec les acteurs des collectivités territoriales. Pourtant, c'est en lisant le Journal officiel que les élus locaux et les parlementaires, représentants des territoires et de la nation, ont découvert le décret en question.

Dans le fond, cette coupe budgétaire est particulièrement grave puisqu'elle entraînera l'annulation de projets en cours de réalisation, singulièrement dans les communes rurales qui ont besoin d'être revitalisées. À la clé, cela correspond à la mise en danger d'entreprises locales, mais aussi d'associations. De plus, 46,5 millions d'euros sont pris sur le budget de la politique de la ville, soit près de 11 % de ce que l'État avait prévu pour appuyer les communes dont les populations sont le plus en difficulté.

Sur la forme, le gouvernement s'inscrit dans une méthode de gestion comptable particulièrement anti-républicaine, évinçant les citoyens et leurs représentants de toute prise de décision. Cela confirme à quel point les débats lancés avec la Conférence Nationale des Territoires ne constituent que des discussions de façades.

Porte-voix des territoires et des élus locaux, les sénateurs du groupe Communiste Républicain et Citoyen s'opposent fermement aux pratiques du gouvernement. Tant que les élus locaux ne seront pas réellement écoutés, le renouveau politique affiché par l'exécutif ne sera jamais qu'un leurre. C'est pourquoi nous portons plus que jamais le projet d'une nouvelle République et d'une nouvelle décentralisation, outils de renforcement de l'action publique locale.

Edito

Train et A380 : La Réunion est maintenant bien en retard

Dans deux ans, Maurice aura de nouveau un chemin de fer. C'est ce qui ressort de la décision du gouvernement mauricien de lancer le projet de « Metro léger ». Financé pour moitié par une subvention de l'Inde, et pour l'autre part par un prêt auprès d'un organisme financier indien, ce train reliera les 5 villes les plus peuplées de l'île voisine. Les travaux vont commencer dans très peu de temps.

L'île Maurice accueille également tous les jours des Airbus A380 de la compagnie Emirates. Pour cela, une nouvelle aérogare a été construite pour faire face à cette nouvelle affluence. Elle a été distinguée au niveau international.

Les réalisations de nos voisins sont la confirmation de la justesse d'une politique qui était menée à La Réunion, mais qui a été abandonnée. En janvier 2007, les négociations entre la Région Réunion présidée par Paul Vergès et l'État avaient abouti au financement de deux grands projets : la reconstruction du chemin de fer et la nouvelle route du littoral. Si le calendrier avait été respecté, le train devait circuler en 2012, et la route achevée en 2017.

De son côté, Air Austral dirigée par Gérard Ethève avait convaincu Airbus de participer à une nouvelle étape de la démocratisation du transport aérien, aussi décisive que celle qui avait vu la naissance de transport aérien de masse par les mises en service successives du Boeing 707, puis du Boeing 747. L'initiative réunionnaise d'un avion adapté à la continuité territoriale plaçait ainsi une entreprise euro-

péenne comme acteur principal de cette nouvelle étape historique. Il s'agissait de mettre en ligne un Airbus A380 de 800 passagers, afin de faire baisser le prix du billet d'avion de 30 % toute l'année, pour tout le monde et sans subvention.

La réalisation de ce projet supposait la mise à niveau de l'aéroport Roland-Garros. Il était ainsi prévu la construction d'une nouvelle aérogare destinée à l'accueil des passagers de l'A380. Si le calendrier avait été là aussi respecté, le nouveau bâtiment serait déjà opérationnel depuis plusieurs années, et les Réunionnais auraient eu le droit de voyager 30 % moins cher grâce à une compagnie aérienne réunionnaise.

Autrement dit, cela fait plusieurs années que le train, l'Airbus A380 et la nouvelle aérogare aurait dû fonctionner. Mais des décisions politiques contraires ont été prises. Quand Jean-Louis Borloo, alors ministre de l'Environnement, était venu dans notre île en 2008, il avait souligné que La Réunion avait un siècle d'avance. Aujourd'hui, les réalisations à Maurice et l'immobilisme dans notre île soulignent combien La Réunion est en retard.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

6e édition ce week-end à Sainte-Suzanne

Petits producteurs et transformateurs à l'honneur à la Fête de la vanille

Maurice Gironcel, maire de Sainte-Suzanne, et les partenaires de la Fête de la vanille ont présenté la 6e édition de cette manifestation qui se tiendra de vendredi soir à dimanche au Bocage Lucet-Langenier.



Maurice Gironcel avec les partenaires de la Fête de la vanille.

Labellisée depuis 2009 « Ruban du développement durable » pour sa stratégie en faveur de l'efficacité énergétique, Sainte-Suzanne possède également un patrimoine naturel remarquable : la Vanille. La Fête de la Vanille, du 4 au 6 août, correspond à cette identité sur laquelle elle veut s'appuyer pour promouvoir son territoire.

Depuis août 2012, la municipalité de Sainte-Suzanne a mis en place la « Fête de la Vanille », véritable vitrine des productions agricoles et artisanales de la Réunion. Cette manifestation a pour objectifs de soutenir les producteurs et les artisans en leur permettant de vendre leurs produits ou de se faire connaître.

Après avoir fait la promotion de

« L'agriculture biologique » en 2015 et « le Commerce Equitable » en 2016, la municipalité de Sainte-Suzanne souhaite pour cette nouvelle édition mettre en avant « les petits producteurs et transformateurs », notamment en matière de production de cacao et de la vanille, et de la transformation du sucre : le galabé.

La Fête de la vanille débutera vendredi à 18 heures par un geste symbolique : le dépôt d'une gerbe au pied de la stèle d'Edmond Albius au Bocage.

En parallèle, une animation foraine (autos-tamponneuses, manèges, confiseries, animations musicales...) sera proposée.

Disparu depuis plusieurs décennies, le Galabé était autrefois consommé

comme une confiserie et fabriqué au feu de bois dans les arrières cours des exploitations agricoles. Il est le fruit d'une préparation longue et méticuleuse du jus de cannes qui suit les principes d'une méthode de fabrication réunionnaise ancienne.

Le Galabé est un concentré de jus de canne : il est riche en minéraux et en oligo-éléments, il ne contient aucun additif, colorant ou conservateur. Ce sucre de canne brut mordu et cireux développe un bouquet aromatique original et subtil. Sa texture mielleuse et sa longueur en bouche complètent ses caractéristiques gustatives exceptionnelles.

Aujourd'hui, l'Association Cacao Péi par son action, milite pour que ce patrimoine devienne encore plus riche grâce au développement de la culture du cacao. Pourquoi ? Parce que le développement de cette culture oubliée sera mise en œuvre via des méthodes basées sur l'agroforesterie.

Un cacaoyer n'occupe que 2,5 mètres au sol mais il produit quasiment toute l'année des fruits merveilleux rouges qu'on appelle des cabosses. Une multitude de fruits rouges vont rendre votre jardin encore plus joyeux et attrayant.

De plus, grâce à votre plantation, vous participez à la merveilleuse aventure de relance de la culture du cacao à La Réunion. Et, comme un bonheur n'arrive jamais seul, peut-être dégusterez-vous les premiers chocolats « made in La Réunion » dans quelque temps !

In kozman pou la rout

«I fo pa pédal vélo épi grate dsou talon an mèm tan»

Sa moin la zamé vi, mé moin la vi in moun apré sèye sèr zorèye la rou avan san arété. Rézilta ? Son min l'amaye dann réyon, la fé pass ali par dsi gidon é la bien amosh ali. Si tèlman k'in moun téi pass la di : « La lèvi i pann ! ». Astèr kosa i lé lo moralité d'lo kozman ? Sinploman i fo pa fé dé shoz an mèm tan sirtou si inn i klosh pa avèk l'ot. Sa sé lo kozman k'i di sa, mé nou la poin toultan lo shoi dan la vi. Konbien foi, i fo ni kour isi, kour laba, fé si, fé sa, alé oir in pti tann poz soré lo bienvéni. Dann travaye osi lé konmsa, é pli souvan ké ni kroi é an plis avèk in gardshoum tan modèrn dann out do. Alé ! mi lèss azot kass z'ot koko la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Voyage en pays cauchois

Au départ, une association : le Cercle d'Étude du Patrimoine Cauchois, qui cumule 34 années d'existence, portée par des projets culturels - réunions, sorties annuelles, conférences historiques, journées littéraires-, activités ponctuées par la parution chaque semestre d'une plaquette d'une trentaine de pages, « La Gazette du patrimoine cauchois ». Au sommaire : nouvelle, présentation de recherches historiques, extraits d'archives, portraits d'artistes du passé, notes de lecture, compte rendus d'activités, jusqu'à la recette culinaire du terroir.

Édition soignée, papier glacé, la Gazette s'ouvre sur un conte de belle facture, « Le Bal des Fous » d'Henriette Bezançon, auteure de « Bas-Bleu », un roman de 1897 : un récit, qui se retourne, d'un roitelet contrefait humiliée par sa suzeraine, annonciateur d'une longue étude portant sur le petit Royaume d'Yvetot, en pays de Caux.

Camille III d'Albon, prince d'Yvetot de 1772 à 1789, rapporte la chroniqueuse Françoise Blondel, avait des dispositions pour les Lettres, il fut l'auteur d'un « Discours sur l'histoire, le gouvernement, les usages, la littérature et les arts de plusieurs nations d'Europe » par lequel il s'insurge, baigné de l'esprit des Lumières, contre l'esclavage, 12 ans avant la première suppression du décret de la Convention du 16 pluviôse de l'An II (4 février 1794). « De quel droit, déclarait-il, avons-nous d'enchaîner des Africains et de les asservir aux plus rudes travaux pour nous enrichir ? » À l'évocation des colonies anglaises, l'auteur se récrie encore : « Puisqu'ils se vantent de connaître si bien les Droits de l'homme, devraient-ils jamais oublier que l'homme est toujours homme et qu'on ne peut l'avilir, le maltraiter sans crime ? »

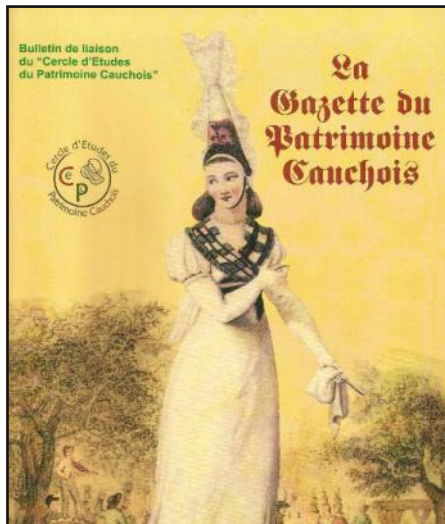
Dans la rubrique « Mélanges historiques » se trouve la 1ère partie d'une étude d'une dizaine de pages sur 2 colonnes, dont l'auteur est le même que pour cette rubrique, consacrée aux « Autoportraits de Charles ANGRAND (1854-1926) Aspects des expressions du soi », enrichi de 7 illustrations.

Pour vous donner l'envie d'aller plus loin, en voici l'introduction :

« La question de l'autoportrait se pose avec d'autant plus d'acuité dans l'œuvre de Charles Angrand que celui-ci était un des membres les plus discrets du mouvement néo-impressionniste.

Au terme de 15 ans de vie pari-

sienne, de 1882 à 1896, ayant côtoyé toutes les avant-gardes des Incohérents, le Chat Noir, les Indépendants, le néo-impressionnisme..., ayant fréquenté tout ce qui comptait de l'avant-scène artistique (van Gogh, Seurat, Signac...), le peintre se retire à Saint-Laurent-en-Caux, une localité de 890 habitants, il y reste 17 ans, avant de finir sa vie à Rouen.



La Gazette du patrimoine cauchois n°49 – 1er semestre 2017 (adhésion : Mme Michelle Gilles – 59, rue Bellanger – 76190 Yvetot). 6 euros le numéro.

À ce premier paradoxe, il convient d'en ajouter un second : Angrand a été de tous les 'néos' celui qui pratiqua avec le plus de constance l'autoportrait, à tel point qu'il fait figure de novateur dans un genre pourtant très représenté (van Gogh, ou Egon Schiele pour les contemporains), bien que ce trait saillant, ou plutôt ce point gravitationnel de l'œuvre n'ait été relevé par aucune critique à ce jour »...

La sortie du bulletin du Cercle fut couverte par le journal Paris-Normandie (article sur le net) en des termes qui m'autorisait à répondre par un courrier du 23 juillet. L'étude avait-elle froissé quelques notabilités locales ? Toujours est-il que mes remarques n'ont donné lieu à aucune mise à jour. Dont acte, ci-dessous le contenu :

« Rédaction du journal Paris-Normandie. Objet : Droit de réponse. Monsieur le Rédacteur en chef,

Un ami a récemment attiré mon attention sur un article publié par vos soins sur le site Paris-Normandie.fr. Il s'agit d'un entrefilet, si je puis dire, daté du 18 juillet 2017, ayant pour titre « Yvetot [sic !] : La Gazette du Centre d'études du patrimoine cauchois est en vente ».

Votre journaliste y a la bonté d'évoquer l'article de la Gazette, « Les Autoportraits de Charles Angrand (1854-1926), aspects des expressions du soi » dont je suis l'auteur.

Votre rédacteur indique : « Cet artiste original [sic] s'était spécialisé [re-sic] dans les autoportraits réalisés au crayon, au fusain voire à la trace de fumée [re-re-sic] ».

Permettez-moi de vous dire qu'il est rare de lire autant d'étrangetés en une seule phrase. Auriez-vous l'obligeance, je vous prie, de me renseigner car j'ignore de qui ce journaliste se moque... Sans doute était-il fait allusion au 2e point du 1er volet de l'étude intitulé : « La trace de la fumée (autoportraits à la cigarette) », formulation aussitôt explicitée : « Trois autoportraits au sens strict, deux travaux importants et une esquisse se font écho, espacés d'une dizaine d'années, ils convergent tous trois sur quelques invariants : l'artiste s'y représente de buste, de trois-quart, et fumant ». Sur cet ultime aspect se construisait le développement.

Nulle part, il n'était fait mention comme semble le croire votre rédacteur que Charles Angrand réalisait des autoportraits « à la trace de fumée ». Si votre distingué journaliste avait toutefois quelques informations à me transmettre à ce titre, je ne manquerais pas de les évaluer. Mais s'il avait cru, par aventure, que j'avais avancé cela, il pourrait fructueusement renouer avec ses études, revoir le chapitre des tropes, le sens figuré, tout particulièrement la métaphore in absentia, et de manière idoine repotasser la fonction poétique de ladite métaphore.

Sachez, Monsieur, que je n'ai point besoin de ce genre de notoriété, mon travail de chroniqueur littéraire et de feuilletonniste me suffit amplement. Je préfère de loin votre silence à ce genre de remarque extrapolative.

Naturellement, je ne mets aucune en doute les capacités de synthèse du rédacteur, je suppose simplement qu'il peut les employer à meilleur escient.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur en chef, etc.

Jean-Baptiste Kiya. »

Otè

A ! si in zour La Rényon té i ariv a z'ète in gayar zardin !

Mon bann dalon, si zot i gingn lo tan é si sa i intèrès azot, alé dsi you tube pou rogard bann vidéo é an parmi bann video rod in kékshoz konm : mi plant mon frui avèk mon léguime bio san l'angré shimik, san l'ézèrban, avèk in bon rannman, san ansèrv dolo an gaspiy. Moin lé sir sa va intèrès azot pou z'ot ka pèsonèl, sansa an rogardan pli loin, pou l'intéré l'ékonomi La Rényon, mèm l'intéré l'imanité.

Mi di azot sa pars mi sort lir é arlir inn-dé nouvèl dsi bann mikro propriyété in pé partou dann in bann péi é mi pans nou nana bon ransègnman pou pran avèk lé z'ot. Dann tout bann z'informasyon-la moin la pran inn-dé o azar pou fé pass lo mésaz mi vé fé passé dopi lontan :

- Dabor mi vé roparl azot in famiy z'amérikain i viv dann la kaliforni dann in vil i apèl Pasadéna, pa tro loin Los Angeles. Na poin tro lontan-kék z'ané par la - lo pti famiy la désid plant z'ot frui épi z'ot léguime késtyonn manz bio, késtyonn évite manz in manzé bouré avèk l'angré shimik épi bann tyèr z'insèk dann in zardin 370 mètr karé solman. Apré an avoir tatoné in bon koup de tan l'ané 2014 zot la fé in prodiksyon 2700 kg an frui épi an léguime é dopi zot la kontinyé riska 3 tonn par la.

- Mi vé anparl azot galman in pti famiy nana in pti gui-guine zardin : pa plis 150 mètr karé. Dann zardin-la zot la plant an longuèr, zot la plant an larzèr, épi an otèr épi an téras avèk In sèr épi in pti basin pou ramas de lo épi an sèrv tout sak in pti létan i pé doneé. Zordi z'ot zardin nana in prodiksyon 252 kilo dann in n'ané é zot I pans trap 350 kilo san tardé. In rokor pou in pti gui-guine zardin.

- Moin la fine anparl avèk zot lo ferm lo Bek Hallouin. La-ba, lo bann propriyètèr la diviz in l'éktar la tèr rant dis. La fé 1000 mètr karé par famiy é shak famiy la travaye son karo d'tèr avèk konm rannman moiyn net in smic dsi douz moi. Dann la somenn lo ga té apré anparl dann télé in n'ot léspèryans : i port dsi 700 mètr karé planté é lo rannman brit sé 42000éro par ané, donk in pé plis in smic net.

Initil dir zot la pa tilizl'angré shimik, ni ansèrv l'ézèrban, i ansèrv arienk bann produi épi bann z'outiy lé otorizé pou lo bio. Avèk lo bann rannman, désèrtin l'apré domandé si lo mikro ésploitàsyon la pa in bon solisyon pou l'agrikiltir... Pou mon par, moin osi moin lé apré kalkilé si in tik-tak konmsa lé pa bon pou nou isi La Rényon épi dann d'ot landroi nana bonpé domoun é na poin la tèr an gaspiy .

L'èrla, moin lé a dmandé si sré pa valab, domin La Rébyon i ariv a z'ète in gayar zardin.

Justin